

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 696**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 696 intitulé :

« Règlement relatif au bruit ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de septembre 2026.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Giard", with a long horizontal stroke extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat